



L'approche de MCC en matière de protection

Introduction¹

L'engagement du MCC à prévenir et à répondre à l'exploitation et aux abus sexuel-le-s est ancré dans sa mission en tant que « ministère mondial des églises anabaptistes » qui « partage l'amour et la compassion de Dieu pour tous-tes au nom du Christ en répondant aux besoins humains fondamentaux et en œuvrant pour la paix et la justice ». Jusqu'en 2018, le travail de protection du MCC s'était largement concentré sur la protection des enfants en soutenant ses partenaires travaillant avec des mineur-e-s avec des outils et des ressources pour garantir que leurs programmes et leurs opérations soient sûrs pour les enfants. En interne, le MCC s'est également efforcé d'améliorer son soutien au personnel victime de violences sexuelles. En 2018, face à l'appel mondial renouvelé lancé aux organisations pour qu'elles étendent la protection à toute personne en interaction avec elles, le MCC a commencé à réviser ses politiques afin d'y inclure la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuel-le-s (PEAHS), notamment un cadre élargi de politiques en matière de PEAHS et de protection de l'enfance qui a été approuvé par les conseils d'administration du MCC en 2019.

Depuis lors, MCC a mené une réflexion approfondie et de longue haleine, reconnaissant que nous avons beaucoup à faire pour renforcer nos propres systèmes de prévention et d'intervention centrés sur les survivant-e-s. Ce travail a notamment consisté à :

- création d'un comité permanent de protection et de postes dédiés à la protection ;
- développer et améliorer les politiques de sauvegarde et les politiques connexes ;



Pour bien protéger les données, il ne suffit pas d'élaborer des politiques et de former le personnel. Il faut changer la culture de l'organisation, les dirigeant-e-s devant donner l'exemple en matière de transparence et de responsabilité, en invitant le personnel à signaler ses préoccupations et en mettant en place des mesures pour protéger les personnes qui signalent des abus contre les représailles.

- documenter et normaliser les procédures d'intervention du MCC lorsque des préoccupations concernant l'EAHS sont signalées ;
- développer des outils pour les programmes à utiliser avec les partenaires afin d'analyser et d'atténuer les risques de sauvegarde dans les projets ;
- sonder le personnel sur les obstacles au signalement des abus de pouvoir ;
- améliorer et étendre les mécanismes de signalement du MCC pour les rendre plus accessibles et plus sûrs ; et
- développer la formation du personnel sur les abus de pouvoir et la manière de les signaler.

¹ Note, le texte de l'introduction et des points clés de ce document provient directement de : MCC 2023 : « Intersections : MCC theory and practice quarterly », 2023, volume 11, numéro 4. <https://mcc.org/media/document/130359>

Le MCC a également identifié et formé un réseau de points focaux de la protection qui travaillent au sein de chaque programme du MCC pour soutenir la mise en œuvre de la politique de protection du MCC. Bien que leurs responsabilités en matière de protection ne représentent qu'une partie de leur travail, les points focaux jouent un rôle important en accompagnant et en formant les partenaires et en servant de ressource en matière de protection pour les autres membres du personnel.

Étude de cas du MCC

Les articles ci-dessous explorent les approches de travail avec les partenaires en matière de protection et ont été initialement publiés dans « Intersections : MCC theory and practice quarterly », publié par le département de la planification, de l'apprentissage et de la réponse aux catastrophes du Comité central mennonite. Intersections : MCC theory and practice quarterly est accessible en ligne sur www.mcc.org. Cette édition a été compilée en 2023 par Meara Kwee, coordinatrice de la protection du MCC au sein du département de la planification, de l'apprentissage et de la réponse aux catastrophes, basé en Pennsylvanie.

Des articles provenant des États-Unis et du Mexique examinent la manière dont les programmes du MCC accompagnent les partenaires et gèrent la dynamique du pouvoir et le silence autour des abus sexuels.

- **Progress over perfect: a collaborative approach to safeguarding within MCC's Summer Service program** par Abby Endashaw²

- **Challenges and opportunities in safeguarding work with churches in Mexico** par Ruhama Pedroza García³

Des articles de la République démocratique du Congo, du Cambodge, d'Haïti et du Liban, de Syrie et d'Irak traitent de la protection des individus et des communautés particulièrement vulnérables à l'exploitation, aux abus sexuels et au harcèlement, notamment les personnes handicapées et celles confrontées à des crises humanitaires.

- **Protection against sexual exploitation and abuse (PSEA) and safeguarding the rights of displaced people in DR Congo** par Jacob Sankara⁴
- **Disability, safeguarding and inclusion in Cambodia** par Charles Conklin⁵
- **Preventing sexual exploitation, abuse and harassment after the 2021 earthquake in Haiti** par Muriel Chaperon⁶
- **Addressing the complex challenges of PSEAH in crisis settings in Lebanon, Syria and Iraq** par Dana Dia⁷

Enfin, les articles de l'Ouganda et de la Bolivie traitent des défis et des opportunités liés à l'utilisation d'outils de protection avec des partenaires de manière adaptée au contexte et à la culture.

- **Lessons from using MCC's partner safeguarding assessment tool in Uganda and Bolivia** par Betty Bobo, Semei Kakungulu, Leidy Muñoz et Nathan Toews⁸

2 Voir MCC 2023, Pages 3-5.

2 Voir MCC 2023, Pages 5-8.

4 Voir MCC 2022: "Intersections: MCC theory and practice quarterly", 2022, Volume 10, Numéro 2, Pages 9-11. <https://mcc.org/media/document/1144>

5 Voir MCC 2023, Pages 8-10.

6 Voir MCC 2023, Pages 10-11.

7 Voir MCC 2023, Pages 11-13.

8 Voir MCC 2023, Pages 13-16.

Points clés à retenir :

Pour bien faire de la protection, il ne suffit pas d'élaborer des politiques et de former le personnel. Il faut changer la culture de l'organisation, les dirigeant-e-s devant donner l'exemple en matière de transparence et de responsabilité, inviter le personnel à signaler ses préoccupations et prendre des mesures pour protéger les personnes qui signalent des abus contre les représailles. Pour bien faire son travail de protection, une organisation doit allouer suffisamment de ressources pour que les survivant-e-s se sentent soutenu-e-s et en sécurité et que le personnel et les points focaux de protection se sentent habilités à faire leur travail. Cela exige une véritable responsabilité envers les communautés qu'une organisation cherche à servir. Cela exige que le MCC invite les participant-e-s au programme à participer pleinement à l'identification des risques de protection et des stratégies d'atténuation. Enfin, pour bien faire son travail de protection, une organisation doit s'attaquer aux inégalités de pouvoir sous-jacentes qui créent les conditions propices à l'exploitation et aux abus sexuel-le-s.

Le MCC est en train de devenir une organisation sûre pour toutes les personnes qui interagissent avec lui à quelque titre que ce soit. Nous nous engageons à accompagner et à soutenir nos partenaires dans leurs engagements en matière de protection. Bien que nos efforts soient loin d'être parfaits, nous nous efforçons de gérer notre propre pouvoir, d'apprendre de nos partenaires et d'adapter nos efforts au fur et à mesure que nous apprenons. La protection est un long voyage, et il faudra beaucoup de collaboration, de temps, de ressources, d'énergie et, surtout, d'espoir.



Digna, le Centre canadien d'expertise en prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuel-le-s, est un programme de Coopération Canada



Digna est rendu possible en partie grâce au généreux soutien du gouvernement du Canada par l'entremise d'Affaires mondiales Canada